

## **Si vous êtes élus que comptez-vous faire pour :**

### **1 – Limiter le réchauffement climatique en zone urbaine et supprimer les ilots de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles ou terrains de sport, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...)**

Nous projet comprend la réalisation d'un écoquartier vert sur le site de l'ex Base Aérienne avec 30% d'espaces verts, théâtre de verdure.

Le site de l'actuelle école de la plage deviendra un nouvel espace vert boisé après construction de l'école dans le nouvel écoquartier.

La poursuite de la végétalisation des différents espaces publics (à l'exemple du jardin à côté du city stade de l'esplanade Jean Gioan), des cours d'école et des voies de circulations fait partie intégrante de nos objectifs

Par ailleurs nous mettons en œuvre le Plan de gestion de la Forêt communale conformément à la convention passée avec l'ONF. Ce plan constitue un enjeu majeur.

### **2 – Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et traitement des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, remplacement des chaudières à fuel par des chaudières à gaz, filtres à particules...)**

La consommation énergétique des bâtiments publics est suivie de près. Des travaux d'amélioration de l'isolation thermique sont régulièrement menés. Il n'y a pas de chaudières à fuel pour les bâtiments publics. Ils sont chauffés au gaz ou à l'électricité.

Pour les immeubles privés, la ville relaye l'information auprès de la population des différentes aides proposées notamment par l'ANAH pour l'action thermique.

Un guichet unique de lutte contre l'habitat indigne a été créé (accueil du Centre Communal d'Action Sociale) afin de diffuser l'information et l'orientation des propriétaires occupants, propriétaire bailleurs et des locataires sur les différentes mesures incitatives et aides financières de l'Etat concernant la lutte contre les logements identifiés comme « passoires énergétiques ».

### **3 – Sécuriser et promouvoir les mobilités douces (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) en termes d'aménagements et de limitation d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur?**

Nous continuerons à renforcer les mobilités douces et durables, en réaménageant les espaces publics dans un environnement contraint compte tenu de l'exiguïté du domaine public en zone urbaine.

Nous procéderons aux aménagements nécessaires pour les personnes à mobilité réduite.

Les transports en commun ont été développés dans la ville et de nouveaux quartiers sont desservis ( rue Pégliion / avenue Varavilla)

Le Pôle d'échange Multimodal en lien avec la gare de Carnolès constitue pour nous un enjeu majeur. Six bornes de recharge électrique pour voitures et vélos ont été déjà installées dans différents quartiers. Nous les développerons et poursuivrons l'acquisition par la ville de véhicules et vélos électriques qui remplaceront les véhicules à essence.

#### **4 –Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral (zéro plastiques, qualité des eaux de baignade, ports actifs en biodiversité, zéro artificialisation, limitation de certaines pratiques polluantes...)**

Nous proposons de renforcer les protections existantes le long du rivage pour conforter les activités balnéaires.

Les eaux de baignade font l'objet de contrôles réguliers en saison. La qualité des eaux est affichée sur les plages régulièrement.

Nous œuvrons déjà à la mise en place du [Plan biodiversité](#) qui fixe un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025.

Nous nous engagerons dans une charte « une plage sans déchet plastique » avec des actions concrètes de :

##### **1- Sensibilisation**

- Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballages, bâtonnets, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages et dans le centre-ville (exemple exposition sur l'espace Joséphine Becker)
- Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale).
- Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles.
- Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques.
- Ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...)

##### **2- Prévention**

- Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.).
- Proposer des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables et le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages.

##### **3- Ramassage, nettoyage, collecte, tri...**

- Poursuivre l'opération nettoyage de printemps avec les associations et les citoyens
- Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.

## **5 –Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, préserver le foncier agricole (garantir zéro artificialisation, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EPHAD, hôpital)**

Nous avons agi dans le respect du cadre réglementaire en favorisant le bio et les circuits courts au sein de la restauration collective municipale et du CCAS.

Nous poursuivons la sensibilisation des scolaires et des personnes âgées au bien manger et aux produits locaux.

Nous assurerons la promotion du bien manger également pour les publics les plus fragiles avec la mise en place d'ateliers de cuisine et de recettes avec des produits de saison.

Le foncier agricole limité sur la commune fait l'objet de concertations et d'actions avec la SAFER pour identifier, appréhender les biens vacants puisque la SAFER agit pour développer l'agriculture identitaire dans les filières retenues par la CARF.

Nous avons déjà mis en place des jardins familiaux (au Ramingao et au Rataou) et nous développerons ces types de jardins partagés pour les particuliers.

## **6 –Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire, thalassothermie, géothermie) dans les bâtiments publics (bureaux, écoles, équipements sportifs ...) et privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation (territoire à énergie positive ...)**

Nous poursuivrons d'une manière générale une politique d'économie d'énergie. Nous avons déjà commencé à mettre en oeuvre des leds, gage d'économie d'énergie dans le réseau d'éclairage public et dans nos bâtiments publics (gymnase, salle polyvalente De Augustinis). Nous étendrons cette démarche au stade Decazes eu Tennis club et à d'autres équipements et bâtiments publics (écoles).

Nous agissons pour disposer de bâtiments publics à énergie positive avec la mise en place des panneaux photovoltaïques sur le toit de nos bâtiments et l'installation d'ombrières sur les parkings adaptés. Un premier bâtiment, l'Ecole du stade, a été équipé de panneaux avec des résultats positifs.

Nous agissons pour que le nouvel éco quartier soit à énergie positive.

## **7 –En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, comptez-vous :**

**-assurer un affichage public quotidien (par exemple, sur les panneaux publicitaires) de la qualité de l'air (grâce à l'adhésion à AtmoSud) et des eaux de baignade?**

**-demander l'élargissement de la composition du conseil de développement pour y intégrer des représentants d'associations environnementales?**

**-prendre des mesures pour réduire la production de déchets ménagers (compostage collectif des déchets verts, autres ...)?**

7.1- La qualité des eaux de baignade est déjà affichée sur site en période estivale chaque jour. L'affichage de la qualité de l'air relève d'une décision de la CARF. Nous y sommes favorables.

7.2- Nous sommes favorables à la participation des représentants d'associations au sein du conseil de développement. Toutefois, cette décision relève de la CARF.

7.3 Le compostage collectif des déchets verts est déjà encouragé dans les déchetteries. Nous renforcerons auprès de la CARF (compétente en la matière) la politique de réduction des déchets ménagers.

Nous avons installé une Donnerie au sein de la déchetterie pour la réutilisation des objets.

## **8 -Plus précisément, pour Roquebrune Cap Martin, prévoyez-vous de:**

**-Mener à bien un grand plan de reboisement sur le Cap Martin?**

**-Faire accélérer le classement en zone Natura2000 de la plage de Saint-Roman?**

**-Réviser le projet de ZAC « Cœur de Carnolès » pour en faire un lieu de vie sociale, bioclimatisé et mieux l'intégrer au quartier des Plages (élargissement des passages sous les voies ferrées)?**

**-Intervenir pour réduire fortement les projets immobiliers du Vallon de Saint-Roman, compte-tenu des risques et des effets cumulés liés à la sur-densification frontalière?**

**-Aménager des pistes cyclables d'ici 2026? Où et combien de kilomètres?**

8.1 Le Cap Martin a un couvert végétal très important. Nous poursuivons la valorisation de l'olivieraie du Cap Martin labellisée ensemble arboré remarquable comprenant près de 400 oliviers.

8.2 Nous soutiendrons l'inclusion de la Plage de Saint Roman dans la zone Natura 2000. Cette décision ne relève toutefois pas de la commune.

8.3 L'éco quartier vert au cœur de Carnolès par son contenu favorisera la vie sociale notamment par les lieux de rencontres, les équipements culturels (salle polyvalente, école de musique, espaces verts...). Un nouvel espace vert sera mis en œuvre à l'emplacement actuel de l'école de la Plage après réalisation de la nouvelle école de la Plage dans l'Eco quartier.

Nous militons pour l'élargissement des passages sous les voies ferrées mais cela ne relève pas d'une décision municipale.

8.4 Le dossier du Vallon de Saint Roman a fait l'objet de prescriptions de la DREAL PACA en termes de mesures de protection environnementale.

Ces dispositions seront respectées conformément aux arrêtés préfectoraux ayant délivré les autorisations pour ce projet.

8.5 Nous soutenons le projet de pistes cyclables porté aussi par le Département. Un projet pour le littoral existe déjà.

La mise en œuvre de ce projet nécessite des concertations préalables avec les villes voisines et Monaco. Une étude sur la réorganisation des espaces publics de circulation est un préalable nécessaire pour bien en organiser les différentes modalités.

## **9 -Souhaitez-vous nous faire part d'autres projets?**

Nous voulons participer à la journée mondiale de l'environnement (le 5 juin) avec différentes animations liées à la préservation de la planète.